



# **CONSEIL MUNICIPAL PUBLIC**

---

**Procès-verbal de la séance du  
30 MARS 2009 A 15 H 00**

La Séance est ouverte sous la présidence de  
M. Alain JUPPE, Maire de Bordeaux

**Etaient Présents :**

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC ´H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAIOD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID (*présent à partir de 15h 50*), Mme Alexandra SIARRI, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, Mme Martine DIEZ, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

**Excusés :**

Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, M. Maxime SIBE, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Béatrice DESAIGUES,

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE  
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 2 MARS 2009

**M. LE MAIRE. -**

Mes chers collègues, la séance est ouverte. Je vous souhaite à tous la bienvenue.

Je vous demande d'abord d'approuver le procès-verbal de notre séance du 2 mars. Y a-t-il des observations là-dessus ?

Il n'y en a point.

*M. le Maire*

## Projet Berges du Lac.

*Une plaquette spécifique de présentation sur cette opération est jointe au présent envoi.*

### M. LE MAIRE. -

Nous allons entamer notre ordre du jour par une communication sur le projet de la Berge du Lac.

M. HURMIC souhaitait prendre la parole, mais s'il le veut bien on attendra après la présentation de la Berge du Lac et avant d'entamer l'ordre du jour proprement dit.

J'ai souhaité en effet présenter au Conseil Municipal cette opération d'aménagement très importante qui est la tête de pont, si je puis dire, de notre arc de développement durable que j'ai déjà eu l'occasion de vous présenter dans le cadre de notre projet urbain.

Ce projet est aujourd'hui en phase opérationnelle puisque les deux premiers permis de construire ont été déposés au mois de décembre dernier.

Nous avons également, vous vous en souvenez, je vous avais présenté la maquette, décidé d'attribuer à une équipe de jeunes architectes primés dans les nouveaux Albums de la Jeune Architecture, Joly et Loiret, la réalisation du premier groupe scolaire, qui sera je crois une belle réalisation.

Les études de conception pour les programmes de logements sociaux de la première phase sont en cours avec Aquitanis et Mésolia Habitat. Et le dossier de permis de construire, ainsi que le dossier de CDAC du centre commercial est en cours de préparation avec un dépôt envisagé au 1<sup>er</sup> semestre 2009.

Il semble donc – l'aménageur en dira plus là-dessus – qu'aucun décalage de commercialisation ne soit pour l'instant prévu malgré les effets négatifs de la crise.

Voilà pour le calendrier.

En ce qui concerne le contenu de ce projet, il est très ambitieux puisque c'est 2100 logements et potentiellement 5 à 6000 personnes qui pourront être accueillies d'ici 2015 sur ce site.

Cette opération présentera toutes les caractéristiques de ce que je continue à appeler un éco-quartier dont j'avais eu l'occasion de vous entretenir lors de la présentation du projet urbain.

Première caractéristique : être desservi par un système de transport en site propre. Ce sera le cas avec le prolongement de la ligne de tramway qui s'arrête pour l'instant aux Aubiers et qui rejoindra le Palais des Congrès et le Parc des Expositions d'ici 2012-2013, aussi vite que possible.

Deuxièmement, c'est un quartier qui sera un quartier de mixité. D'abord de mixité sociale puisque sur les 2100 logements, un tiers environ seront consacrés à une offre en locatif social et 20% en accession à prix maîtrisés. Donc on peut considérer que la moitié du programme aura un contenu social.

Mais ce sera aussi un quartier dans lequel on pourra non seulement vivre mais aussi travailler et commercer puisqu'un centre commercial et des locaux d'activité pour 20.000 m<sup>2</sup> minimum sont prévus.

Troisième critère : la haute qualité environnementale, cela va de soi. Les présentateurs du projet seront plus diserts que moi sur ce sujet. Je signale simplement que la construction des logements sera à basse consommation d'énergie 45 kWh par mètre carré et par an, et que tout le quartier sera raccordé à un réseau de chaleur alimenté à 80% par une chaudière biomasse bois, elle-même alimentée par les déchets de coupes issus des forêts d'Aquitaine hélas dévastées par la dernière tempête.

Un bilan carbone a été également réalisé à l'échelle de l'opération.

Quatrième caractéristique : la présence de la nature. Le lac est tout près, l'eau est là, mais des canaux viendront pénétrer le quartier pour lui donner un tour encore plus sympathique.

Et enfin un haut degré de convivialité sociale, si je puis dire, par la présence de nombreux équipements publics puisque sont prévus sur ce site deux écoles, un équipement sportif, un équipement culturel et un équipement d'accueil de la petite enfance, tout cela donnant au quartier, justement, son vrai nom de quartier et non pas simplement de cité dortoir. Il n'aura aucune des caractéristiques, hélas, de ce genre de réalisation des années 60 ou 70.

Voilà ce que je peux vous dire.

Je vais maintenant donner la parole à M. Emmanuel Demézière qui est le Directeur Régional de Bouygues Immobilier, l'aménageur, ainsi qu'à M. Olivier Brochet de l'agence Brochet-Lajus-Pueyo qui est l'architecte de l'opération, et à M. Christian Devillers de l'agence Christian Devillers.

(Intervention étayée par la projection murale de plans et photos de synthèse)

**M. DEMEZIERE.** -

Bonjour. Nous allons revenir dans un premier temps sur les dates clés et l'historique du montage de cette opération, sur sa programmation et aussi sur les éléments de développement durable qui font que cette opération est bien un éco-quartier.

Ensuite je passerai la parole aux urbanistes pour vous présenter le projet urbain avec les quatre premiers îlots qui constituent la première tranche de l'opération, ainsi que les espaces publics.

Et nous pourrons conclure sur le planning de réalisation.

Sur l'historique : Bouygues Immobilier a été désigné lauréat d'un concours lancé par la CUB et la Ville de Bordeaux en février 2006 pour déterminer l'aménageur de la Berge du Lac.

La ZAC a été créée en décembre 2006, et c'est en février 2007 que l'aménageur Bouygues Immobilier a été désigné par la signature du traité de concession.

En février 2008 le Conseil Communautaire a approuvé le dossier de réalisation de la ZAC. Donc les premiers permis de construire ont pu être déposés en fin d'année 2008 et ils sont en voie d'être obtenus.

C'est-à-dire qu'il s'est écoulé deux ans entre la désignation de l'aménageur et les premiers permis obtenus, ce qui est un délai court pour une opération d'aménagement en ZAC destinée à urbaniser tout un quartier.

Je reviens sur la programmation de cet éco-quartier qui montre la grande mixité de fonction et mixité sociale avec environ 2150 logements, dont, comme l'a rappelé Monsieur le Maire, 30% en locatif social, 20% en accession à prix maîtrisés et 50% en accession libre, mais également 25.000 m<sup>2</sup> de commerces, deux groupes scolaires, un collège, une maison polyvalente et un équipement culturel, et un espace multi-sports.

Si l'on revient sur les équipements publics, nous avons deux groupes scolaires dont le premier sera livré au cœur du quartier, en première phase, c'est-à-dire une ouverture en 2012 qui coïncidera avec la livraison des premiers logements.

Ce groupe scolaire est composé de 13 classes : 5 maternelles et 8 élémentaires, d'une crèche et d'un centre de loisirs.

Ensuite en première phase nous aurons également la maison polyvalente, toujours au cœur du quartier, qui sera vraiment le centre de convivialité et d'animation fort de ce quartier qui est destiné à accueillir environ 6000 habitants, plus les gens qui y travailleront.

Cette maison polyvalente aura un espace senior, un espace jeune, une salle polyvalente, et une annexe de mairie de quartier.

L'équipement culturel et l'espace multi-sports arriveront en deuxième phase. Vous les avez sur la partie sud du programme.

L'équipement multi-sports sera composé d'une salle de fitness, d'un gymnase et d'un mur d'escalade extérieur.

Le centre culturel sera face au tramway.

Je vais passer la parole à Olivier Brochet qui va vous décrire l'image de l'école.

**M. BROCHET. -**

Ce qui est très intéressant dans l'école que vous voyez, c'est que pris dans un ensemble qui est à la fois un ensemble d'habitat collectif et d'habitat individuel, ce groupe scolaire très original qui a été choisi par la mairie, fait le lien entre ces deux univers.

On voit très bien comment la conception qui a été choisie par ces jeunes architectes permet à ce groupe scolaire d'exister à côté d'immeubles collectifs, c'est-à-dire que les toits sont habités, et les trois programmes se répartissent en trois strates :

La première est l'école élémentaire au rez-de-chaussée. Elle s'ouvre largement sur la grande venelle verte.

A l'étage, l'école maternelle profite d'une petite cour au centre de l'édifice où les élèves seront en grande protection,

Et enfin, parce que dans une crèche on n'arrive pas tous à la même heure, les parents pouvant amener leurs enfants de manière plutôt régulée, on peut mettre cette crèche sur le toit.

Donc de cette manière ce n'est pas un édifice avec des toits qu'on ne peut pas regarder, ce sont des toits habités. C'est la grande innovation de cet immeuble.

Venons-en maintenant aux sujets du développement durable.

Nous rendons aujourd'hui avec la Ville de Bordeaux notre copie pour le concours lancé par le Ministère de MEEDAD sur les éco-quartiers 2008 / 2009.

Notre dossier met en évidence tous les sujets techniques de développement durable qui feront de la Berge du Lac un quartier qui se développera en préservant l'environnement.

Mais nous avons aussi axé notre dossier sur des choses plus diffuses comme la qualité de vie, la qualité d'usage, le bien-être. Ces points-là sont, à l'échelle d'un quartier, très importants puisque c'est ce qui va fabriquer de la ville.

Par exemple la mixité fonctionnelle, avec la possibilité pour un habitant qui travaille sur la Berge du Lac d'avoir tout à disposition : services, équipements, sans prendre la voiture.

La mixité sociale, comme la mixité inter-générationnelle, déclinées à l'échelle de l'îlot apporteront de la diversité, ce qui fait le lien d'une ville moderne, une ville organisée autour du tramway, Monsieur le Maire l'a rappelé, mais qui met également en priorité tous les cheminements doux. Par exemple, chaque élève de la Berge du Lac sera à moins de 400 m de son école. Il pourra la rejoindre par un sentier vert, ce qu'on appelle « la venelle verte », qui traverse le quartier en étant complètement sécurisée.

La notion du bien-être doit également se développer à l'intérieur du logement. L'architecture bio-climatique permet de favoriser des logements en double orientation et de leur apporter un confort été / hiver.

Elle donne aussi à la très grande majorité des logements une vue principale ou sur le lac, ou sur un des canaux, ou sur le parc.

Donc ce bien-être se décline avant tout dans une forme de qualité de vie. Il est très lié également aux notions de matériaux sains et peu consommateurs d'énergie, comme à la gestion sélective des déchets. Chaque îlot sera organisé pour que le tri puisse être possible.

Bien évidemment le management environnemental de l'opération est important, en particulier dans l'information aux habitants. C'est-à-dire que même avec un bâtiment basse consommation comme on va le voir, l'usage que l'on en fait est très important. Il est au moins aussi important.

Si l'on revient sur les points techniques, la consommation énergétique est très importante. Elle passe par la qualité de l'enveloppe du bâti, c'est-à-dire à la fois son isolation et le système d'aération et de ventilation.

Sur le quartier, les deux premiers bâtiments seront lancés en BBC, c'est-à-dire avec une dépense énergétique inférieure à 45 kWh par m<sup>2</sup>, et la totalité des logements de la première phase sera inférieure à 70 kWh par m<sup>2</sup> et par an.

A titre de comparaison, la R.T. 2005 et le règlement en vigueur aujourd'hui donneraient une consommation de 110 kWh par m<sup>2</sup> et par an.

L'énergie est bien évidemment un sujet capital. Nous avons fait le choix d'un réseau de chaleur à l'échelle de l'ensemble du quartier avec une chaufferie bois assise sur la filière

forestière de l'Aquitaine qui consommera à 80% de la biomasse bois. Juste en référence et en comparaison, à partir de 60% nous bénéficions de la TVA réduite à 5,5%. Donc nous sommes allés au-delà de cet avantage fiscal pour arriver à 80%.

La gestion rationnelle de l'eau passe par une favorisation de l'eau qui pénètre directement dans le sol avec des espaces en pleine terre très importants, des terrasses végétalisées qui permettent de réguler l'eau et de la stocker pour arroser les espaces verts, et puis ensuite des réductions de nuisance pour le chantier et le management environnemental de l'opération.

Ce qui était très important pour nous c'était de mesurer concrètement les résultats, en particulier les notions de gaz à effet de serre et d'émission de CO2.

Pour ça nous avons fait un bilan carbone qui est une première à l'échelle d'une opération d'aménagement. Il nous donne des résultats très intéressants.

A titre d'exemple, on prend une maison pour 4 personnes située sur la Berge du Lac et en comparaison la même maison pour 4 personnes située à 15 km de Bordeaux dans la réglementation en vigueur. Il y a un facteur 4 de différence pour le CO2 rejeté dans l'atmosphère.

Si on monétarise - ce qui est chose courante maintenant quand on fait ce type d'étude - le kilo de CO2, on arrive à 200 euros de différence pour une famille. C'est-à-dire que 200 euros quand on va voir son banquier, sur 20 ans on peut emprunter 30.000 euros de plus. C'est une pièce de plus pour préserver son environnement.

On a aussi beaucoup d'énergie solaire. C'est-à-dire que toutes les toitures des bâtiments recevront ou des membranes photovoltaïques pour les logements collectifs, ce qui, avec la revente de l'électricité, permettra de limiter les charges, ou alors des capteurs solaires pour les maisons, pour chauffer une partie de l'eau sanitaire.

La gestion rationnelle de l'eau, on en a parlé, on favorise tout ce qui est infiltration.

Nous allons voir dans le détail la conception des îlots avec Christian Devillers.

### **M. DEVILLERS. -**

Les îlots de la Berge du Lac développent un principe qui est original - je peux dire que le quartier de la Berge du Lac va être probablement un prototype dans ce domaine - qui est le principe de l'îlot complexe.

C'est-à-dire que dans un même îlot on va trouver des collectifs, des intermédiaires, des individuels - comme vous avez pu le voir sur le plan précédent où il y a un grand îlot carré d'à peu près 100 x 100 m - avec, autour, des bâtiments un peu plus importants, et puis des maisons qui s'ouvrent sur le Lac d'un côté, sur la venelle verte de l'autre côté, qui constituent un peu un réseau d'échoppes à la bordelaise, mais modernes, mélangées avec l'habitat collectif.

L'îlot complexe est intéressant parce qu'il essaye de reproduire la complexité de la ville ancienne que n'a pas généralement la ville moderne où l'on a fait d'un côté les collectifs et d'un autre côté les individuels. On s'est aperçu que toute la misère s'est souvent précipitée sur les collectifs même s'ils étaient en copropriété, et qu'au fond pour lutter contre la ségrégation sociale il faut, en plus de la mixité fonctionnelle intergénérationnelle et sociale, faire aussi de la mixité morphologique. C'est ce à quoi nous nous employons.

Sur ces images vous voyez l'échelle des maisons, des immeubles. Vous avez vu que tous les parkings sont situés en sous-sol avec des poches de terre végétale qui permettent de faire pousser des grands arbres.

Et on a aussi de la mixité fonctionnelle puisqu'on a également des boutiques, des bistros, des restaurants, qui donnent sur la place canal qu'on verra tout à l'heure, et sur le lac.

**M. BROCHET.** -

La première image que vous avez vu c'est ce qu'on pourrait appeler une petite tour composée de deux édifices les plus hauts du quartier, et ensuite un cœur d'îlot où il y a une mixité entre collectif et habitat individuel.

Le principe de ce quartier : ici vous avez deux rues qui scandent cet îlot, les bâtiments en hauteur ici, et surtout ce que vous voyez c'est que le cœur de l'îlot est occupé par le stationnement automobile qui disparaît complètement. Il n'y a aucun parking visible depuis les rues, les espaces extérieurs. Ces parkings sont ourlés par des constructions individuelles. On va le voir en coupe par la suite.

Vous voyez ici que sur tous ces chemins, contrairement à du collectif, on a des adresses un peu partout : adresses individuelles, adresses collectives, entrées principales pour la tour, donc il s'agit de ruelles et de sentiers très vivants.

On voit ici l'échelle des maisons individuelles superposées et le plus haut immeuble du quartier face au lac. On voit ici la relation d'échelle entre du R+2, R+3, R+4.

Ce qu'on peut noter ici c'est que quand on monte dans les étages on continue à avoir une vie collective entre habitants et aussi des espaces privatifs qui sont sur les toitures. On habite toujours les toitures.

Et ce que vous voyez là, en dessous, sous les jardins suspendus, c'est le stock de voitures. Donc les voitures ne sont jamais visibles. Les parkings ne constituent pas de barrières.

Voilà un peu l'échelle de ce quartier. On peut dérouler quelques images.

Ici on est dans un quartier avec rez-de-chaussée et deux niveaux, et toujours les voitures bordées par des ruelles où on habite, des petits sentiers avec des jardins privés.

Ici on montre un R+2. La voiture a disparu derrière ces façades de rue en laissant la part belle à un ensemble face au lac qui monte au maximum de hauteur.

Ça c'est l'îlot côté lac. Derrière, un concours a été lancé. A nouveau des jeunes architectes lauréats des Albums de la Jeune Architecture ont fait une proposition selon les préceptes expliqués par Christian et nous dans nos îlots tests.

Ce qu'on va voir dans l'image suivante c'est la recherche d'une certaine urbanité. Ici vous avez l'équipement collectif au rez-de-chaussée, et au-dessus les appartements. Et sur l'image d'après : les immeubles qu'on vient de voir sont en façade sur rue, en façade sur jardin, et derrière, une échelle différente avec des maisons en bois, des maisons sur pilotis qui entrent plutôt dans l'univers naturel et champêtre de ce quartier. Donc d'une certaine manière il y a un contraste entre ces deux univers.

On passe à l'îlot suivant. Ce contraste entre univers naturel et univers bâti on l'a amené jusqu'à l'échelle du grand centre commercial. Le centre commercial Auchan est ici, là

c'est l'avenue des Quarante Journaux. Ce centre commercial va se répandre dans le quartier, mais non pas comme à l'habitude des centres commerciaux par des bâtiments isolés sur les terrains, mais par des bâtiments qui forment véritablement un quartier.

C'est-à-dire deux rues octogonales qui prolongent la grande rue centrale du quartier et qui vont rejoindre Imauchan. Donc ce que vous avez vu juste avant, ces surfaces commerciales qui vont de 250 m<sup>2</sup> jusqu'à 2500 m<sup>2</sup>, sont incluses, comme les parkings qu'on a vus au préalable, sous des univers végétalisés, c'est-à-dire qui servent de jardins aux bâtiments qui bordent ce centre commercial.

Vous voyez ici le plan : des petits jardins privés, un ensemble collectif ici, et derrière, le centre commercial.

On va voir quelques images de façade. Ça c'est la façade sur l'avenue du tramway, la recherche de cette double échelle, à la fois des bâtiments assez hauts, mais aussi une échelle comme des maisons individuelles superposées.

Ce que vous voyez ici c'est le toit du centre commercial qui sert de jardin à cet immeuble, et devant, le cours du tramway qui sert d'adresse et de jardin. Donc un jardin devant sur rue qu'on voit ici, et un jardin derrière sur le toit arboré.

Voilà le type de logements tout à fait innovants qui vont créer à la fois l'univers urbain que vous voyez sur le cours du tramway et puis une façon d'habiter les toits et d'habiter en hauteur. C'est la raison pour laquelle tout à l'heure quand je vous montrais l'école qui a été choisie, elle est pleinement dans ces préceptes-là.

Quand on pénètre dans le centre commercial vous voyez qu'au lieu d'avoir un immeuble, un centre commercial, on a une rue piétonne partiellement couverte par de grandes ombrières et des marquises. Et dans ces rues, le paysage urbain du quartier se prolonge, traverse l'ensemble et va rejoindre Imauchan.

Et de l'autre côté, sur l'avenue des Quarante Journaux, en vis-à-vis d'Imauchan, on a cherché à retrouver une identité intéressante... (interrompu)

**M. LE MAIRE. -**

La girafe fait quoi, là ? Parce que maintenant au Parc Bordelais on met des espèces locales : des chèvres des Pyrénées...

**M. BROCHET. -**

La girafe, Monsieur le Maire, ça veut dire qu'aujourd'hui c'est tellement le désert là-bas qu'elle est l'animal fétiche qui garde de l'élégance en plein milieu du désert et qui va chercher un peu en hauteur sa nourriture.

**M. LE MAIRE. -**

C'est un coup du promoteur pour vendre ses appartements....

**M. BROCHET. -**

Je dois avouer que c'est l'architecte qui l'a proposé... J'en suis désolé... (Rires)

Sur cette avenue des Quarante Journaux on retrouve une identité conforme au quartier bien qu'il s'agisse de 25.000 m<sup>2</sup> qui sont coupés en quatre grands morceaux. Donc il y a une espèce de grain du quartier qui le fait ressembler à un quartier très urbain.

**M. DEVILLERS.-**

Comme vous l'avez déjà un peu entendu, la conception des espaces publics est elle aussi tout à fait fidèle au principe de développement durable, d'une part parce qu'on va bénéficier du tramway, donc magnifique transport collectif, d'autre part parce que les circulations douces, vélos, piétons, sont majoritaires dans le quartier, et les rues ; à l'exception de l'avenue des Quarante Journaux qui continue à fonctionner comme une voie structurante importante, les rues à l'intérieur du quartier seront en zone 30, ou même en zone 20, espaces partagés.

Donc ça sera un quartier tout à fait sûr et tout à fait dédié aux circulations collectives.

L'autre grand sujet c'est l'eau. Vous voyez ici un des trois canaux qui traversent le quartier et qui vont vers le lac, c'est le canal central, la place Canal, espace complètement piéton avec une sorte de grand banc qui sera en même temps un promenoir, et les commerces, ou les restaurants dont je vous ai parlé tout à l'heure qui vont joindre le centre commercial dont vient de vous parler Olivier Brochet et la Berge du Lac proprement dite.

Il faut savoir que ce quartier a un sol épouvantable, bien pire que celui qu'on pensait, parce que non seulement il y a de l'eau, mais il y a surtout de la vase et de la tourbe, ce qui fait que c'est un terrain très meuble qu'il va falloir surcharger préalablement avant de mettre en œuvre des surfaces qui auront intérêt à s'adapter à de légères variations de terrain. Donc on aura des matériaux modulaires.

A travers tout ce travail technique assez important qu'on a fait pour arriver à des solutions techniques élégantes et légères, on se rapproche de plus en plus de solutions naturelles, je dirai, végétales ou de matériaux très proches de la nature.

Vous avez ici l'autre espace important après la place Canal, qui est ce qu'on appelle le jardin-promenade qui va lier le quartier des Aubiers avec son entrée vers le tramway par ici, au lac, puisqu'au fond il est entre les deux quartiers. Et là aussi on est très proche de la nature existante. On garde les arbres existants et on plante des espèces indigènes.

J'ajouterai que ces bassins ont pour mission de recueillir les eaux pluviales, de les décanter et de les purifier à l'aide de plantes qui nettoient l'eau.

**M. DEMEZIERE. -**

L'avenir proche c'est le deuxième semestre 2009 pour obtenir les derniers permis de construire et les autorisations administratives, pour un démarrage des travaux au premier trimestre 2010 avec le lancement commercial, ce qui donne une livraison de la première tranche en 2012, et un enchaînement en 2014 et 2017 pour les deuxième et troisième phases.

C'est donc courant 2010 une douzaine de grues sur la Berge du Lac et à peu près 1500 emplois. Merci.

**M. LE MAIRE. -**

Merci Messieurs pour cette présentation.

Très souvent lorsque nous évoquons nos projets d'aménagement urbain on nous demande combien ça va coûter. Est-ce que la collectivité a les moyens de s'en aller dans des opérations aussi importantes ?

J'ai quatre chiffres en tête. Vous me corrigerez si je me trompe.

L'aménageur investira 87 ME. Il en verse 26 à la collectivité, c'est-à-dire à la CUB, pour l'acquisition des emprises foncières.

La CUB investit 1,2 ME, et la Ville 1 ME.

Donc pour la CUB c'est : + 26 - 1,2. Ce n'est pas une mauvaise opération.

La Ville participe, ce qui n'est pas le cas en général dans les ZAC, mais nous avons décidé de faire un effort. Sans compter bien entendu, ce n'est pas compris dans ce million, le financement des équipements publics, les écoles, et tout ce qui a été énuméré tout à l'heure.

Voilà un peu les grands éléments d'équilibre de cette opération.

Je n'aurai pas l'indélicatesse de demander à l'aménageur combien il va gagner au-delà des 87 ME qu'il investit. Il ne sait pas encore, mais j'ai bien compris qu'il était prêt à prendre le risque malgré la dureté des temps.

Je vous laisse la parole maintenant si vous voulez questionner ces messieurs sur ce projet.

M. CAZABONNE.

**M. CAZABONNE.** -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je trouve ce projet très beau, très réussi à plus d'un titre. Il y a une seule chose sur laquelle je suis resté sur ma faim, qui, je crois, avait été envisagée au début dans cet éco-quartier qui se veut exemplaire : pourquoi n'a pas été retenu le principe de la collecte des déchets par captation pneumatique ?

A ce jour je n'ai vu ce système présenté que par ceux qui le vendent. Il est donc évident qu'ils ont dû me présenter les aspects seulement positifs. Mais il doit bien y en avoir quelques-uns négatifs.

J'avais pensé que cette opération pouvait être la première. Je sais que cela avait été envisagé pendant un temps. Est-ce que c'est une raison financière, ou autre, qui a empêché qu'elle soit réalisée ?

**M. LE MAIRE.** -

On va peut-être prendre deux ou trois questions. Vous pourrez répondre ensuite.

Mme NOËL.

**MME NOËL.** -

D'abord pour vous remercier de cette présentation qui est beaucoup plus complète que celle que nous avons pu avoir dans la plaquette « promoteur », si je puis dire, qui nous avait été remise avant la séance.

Quelques mots pour regretter qu'aucune liaison ne soit faite par rapport à ce projet avec une autre procédure qui avait été engagée en avril 2007 pour l'élaboration d'un projet urbain sur le quartier du lac.

Un projet urbain, cela dit bien ce que cela veut dire, c'est un projet pour un territoire, et pas seulement pour un programme, pas seulement pour une opération particulière : les Berges du Lac, mais c'est vraiment l'étude d'un projet urbain pour le quartier.

Il s'agissait d'un marché de définition qui avait vocation à définir à l'échelle du quartier des objectifs clairs et des réponses en termes d'espaces publics et de circulation, en termes de restructuration urbaine, d'habitat, de populations présentes et attendues, et en termes d'équipements et de services.

Et il avait vocation à proposer des réponses pour l'ensemble du quartier du Lac dont on sait qu'il est fortement marqué par des résidences sociales : la Résidence des Aubiers, la Résidence du Lac, qui sont des résidences très enclavées, qui ne se traversent pas, qui sont donc très enfermées, repliées sur elles-mêmes.

Quartier du lac marqué également par un très vaste ensemble commercial sans cesse étendu, dont le fonctionnement, nous le savons, est uniquement organisé autour de la voiture.

La question qui se pose à nous, me semble-t-il, est donc de savoir comment ce nouveau projet Les Berges du Lac, comment cette greffe s'organise dans un secteur qui est aujourd'hui très marqué par une image de zone routière, une image de zone commerciale, industrielle ? Et comment s'organise cette relation entre les Berges du Lac avec ces résidences sociales des Aubiers et du Lac ?

Là quelques réponses ont été apportées, encore que, en particulier et strictement limitées au côté commercial en disant que la zone commerciale allait se répandre dans le quartier. C'est une jolie image mais dans la réalité des faits ça signifie qu'il y aura quelques commerces complémentaires qui seront implantés sur la zone des Berges du Lac.

Sinon, dans la plaquette qui nous a été remise, que j'ai regardée avec attention, il n'apparaît aucun lien avec le quartier, il n'apparaît aucun lien avec les résidences d'habitat social. Le quartier, d'ailleurs, y figure en blanc, en négatif.

Dans les travaux que vous nous avez présentés au cours du dernier Conseil sur « Bordeaux 2030 », il n'y pas plus d'éléments sur la relation entre ces greffes que vous proposez et le tissu urbain existant.

J'ai retrouvé cette cartographie. On y voit en couleur les nouvelles opérations. Elles, elles sont reliées. C'est ce que vous avez appelé « l'arc de développement durable ». Ces nouvelles opérations, elles existent. Elles sont reliées. Par contre, comment elles s'insèrent dans le tissu actuel, ça, il n'y est pas fait allusion.

Or, de plus en plus se fait jour la critique selon laquelle les villes abusent de l'appellation d'éco-quartiers et ne suivent pas une véritable démarche de développement durable. C'est ce qu'affirme en tout cas Catherine Charlot-Valdiou, Présidente du Réseau Européen pour un Développement Urbain Durable, qui vient à ce sujet de publier un ouvrage que vous devez connaître, j'imagine, Monsieur le Maire, « L'urbanisme durable », où elle analyse plus de 120 projets en cours en France. Preuve d'ailleurs, s'il en était besoin, que nous ne sommes pas les seuls à nous targuer de faire des éco-quartiers.

Elle met en particulier l'accent sur le fait que pour créer un éco-quartier il faut une démarche de projet qui intègre l'économie et le social et qui doit donc s'insérer dans une stratégie plus large à l'échelle de la ville.

Elle insiste : « Il ne suffit pas de créer un lotissement de bâtiments à basse consommation d'énergie pour créer un éco-quartier ».

Dans la plaquette qui nous a été donnée, effectivement quelques précisions nous ont été apportées sur la conception d'éco-quartier pour les Berges, mais en dehors de quelques accroches, j'ai envie de dire, publicitaires, nous avons peu d'éléments sur les mesures concrètes mises en place pour répondre à ces objectifs.

Au-delà de la seule performance énergétique qui est effectivement affichée, la démarche de conception urbaine qui traduirait un quartier durable inséré au tissu urbain, je le répète, n'apparaît pas.

Enfin, pour l'anecdote, ce n'est pas parce que les espaces verts sont pompeusement qualifiés « d'îles biotopes et de niches écologiques » que pour autant cela ait à voir avec un écosystème. Vous y avez fait allusion tout à l'heure, un petit clin d'œil. C'est très joli sur la plaquette, mais le fait que soient disséminées ça et là dans les images de synthèse un éléphant par-ci, une girafe par-là et quelques flamands roses ailleurs, serait plutôt de nature à nous inquiéter quant à la traduction d'un écosystème et d'un biotope local, qu'à nous rassurer. Vous y avez fait allusion. Cela ne m'avait pas échappé non plus.

**M. LE MAIRE.** -

Merci Madame.

Juste à l'attention de nos invités. Je voudrais rappeler que c'est la règle du jeu au Conseil Municipal, l'opposition n'existe que si elle critique systématiquement tous les projets que présente le maire. Donc il faut vous y faire.

Ce qui la caractérise aussi c'est l'absence totale de sens de l'humour. Donc vos girafes ont été prises au pied de la lettre, si je puis dire.

**MME NOËL.** -

(Hors micro)

**M. LE MAIRE.** -

Je vous répondrai, Madame, sur le fond de votre intervention... Je peux répondre d'ailleurs tout de suite puisque ce n'est pas tellement dans le rôle de nos invités de le faire.

Votre intervention tombe complètement à plat. Vous savez très bien que nous avons lancé dans le cadre du projet urbain une étude de définition qui permet de réfléchir aux liens entre ce quartier, les Aubiers et l'ensemble de l'arc de développement durable. Cette étude est en cours. Elle sera disponible d'ici quelques semaines ou quelques mois. Elle nous sera communiquée. Et bien entendu elle intègre totalement ce projet qui en est partie prenante et qui se reliera parfaitement avec la vision stratégique que nous avons du développement de l'ensemble de Bordeaux-Nord et du quartier du Lac.

M. SOLARI.

**M. SOLARI. -**

Monsieur le Maire, chers collègues, je voudrais interroger les concepteurs de cette réalisation qui est très intéressante, dans la mesure où ils ont bien pris la problématique des personnes à mobilité réduite.

J'ai vu qu'il y avait beaucoup de parkings souterrains, mais quid des personnes qui ont des véhicules qui sont beaucoup plus hauts, qui sont obligés de monter avec des fauteuils roulants à l'intérieur et qui ne pourront pas entrer dans ces parkings ?

Par ailleurs j'ai vu des passerelles fort sympathiques, mais qui se terminent pas deux marches. Ça m'inquiète un peu.

Je vous donne la possibilité de me répondre par rapport à ça.

**M. LE MAIRE. -**

Merci.

Mme DELATTRE.

**MME DELATTRE. -**

Merci Monsieur le Maire de me donner la parole.

Madame, je ne sais pas si vous avez mis les pieds aux Aubiers depuis un moment, mais depuis qu'il y a le tramway ce sentiment d'enfermement est largement dépassé.

C'était plutôt un sentiment d'inachevé qui prévalait, mais je crois qu'aujourd'hui avec le projet ambitieux de la municipalité, les habitants des Aubiers sont rassurés avec les équipements qui vont pouvoir être partagés : la bibliothèque qui restera aux Aubiers, qui, bien évidemment desservira les habitants des Berges du Lac, mais aussi, vous l'avez vu, avec des structures telles que la salle municipale ou le gymnase, qui étaient très attendus par les habitants des Aubiers et qui vont pouvoir être mis à disposition de tous les habitants du Lac.

Vous parliez d'un collège. Moi j'aurai plus d'inquiétude sur la réponse du Conseil Général qui se demande si effectivement ils vont positionner un collège dans ce quartier, ce qui paraît indispensable, alors que la mairie a un projet ambitieux au niveau de ces groupes scolaires.

Pour ce faire, quand vous parliez d'appropriation de la part des habitants présents, Alain JUPPE et moi nous l'avions dit pendant notre campagne électorale, nous attendons que les premiers effets du chantier apparaissent, donc au premier semestre 2010 nous mettrons en place un atelier de proximité pour travailler avec les associations et les acteurs du territoire sur l'arrivée de ce quartier, savoir comment ces associations vont déjà pouvoir s'approprier ces nouvelles constructions et ces nouveaux équipements.

Et puis, nous avons déjà travaillé avec la Maison de l'Emploi. Josy REIFFERS en parlera tout à l'heure dans le cadre de la convention. La Maison de l'Emploi et la Mission Emploi travaillent très fortement sur le volet « formation au pied des pistes ». C'est-à-dire mettre un organisme de formation pour que les jeunes des quartiers environnants puissent travailler sur ce grand chantier et nous offrir tout ce potentiel des Berges du Lac.

**M. LE MAIRE.** -

Merci.

M. MAURIN.

**M. MAURIN.** -

Nous avons déjà eu l'occasion de nous exprimer en tant que groupe à la Communauté Urbaine dès le programme annoncé pour cet important projet, qui, vous l'avez rappelé, est parti d'une ZAC de la Communauté Urbaine.

Dès le départ nous avons insisté sur le fait qu'il fallait réussir la mixité sociale et la mixité fonctionnelle.

Il se trouve que sur la mixité fonctionnelle des choses intéressantes ont été dites, notamment par rapport aux liens avec le centre commercial du Lac.

Sur la mixité sociale nous avons d'ores et déjà dit que les 30% de logements locatifs tels qu'annoncés dans le projet nous paraissaient insuffisants dès lors que nous avons obligation sur la Communauté Urbaine d'être beaucoup plus offensifs sur la part du logement locatif social dans tous les programmes d'aménagement.

Vous allez me répondre que 30% c'est plus que les 20% de la loi SRU. Cela dit, quand on regarde les 30% de cette opération-là on voit que le PLUS, c'est-à-dire le logement très social, celui qui est le plus recherché par nos concitoyens de la Communauté Urbaine, n'en constitue que la moitié.

Ma deuxième réflexion concerne l'insertion de ce quartier des Berges du Lac dans l'ensemble du quartier du Lac, la partie bordelaise, mais également la partie brugeaise.

Il se trouve que j'avais déjà alerté sur le fait qu'il fallait réussir le lien avec le quartier fortement connoté et en difficulté qu'est le quartier des Aubiers. Je remarque que le projet, mis à part les deux passerelles sur le canal qui permettent d'ouvrir le nouveau quartier aux Aubiers, il n'y a pas, à mon avis, de lien suffisant pour insérer et lier ce quartier avec les Aubiers.

Je crois que l'étude dont vous avez parlé, Monsieur le Maire, tout à l'heure, consiste plutôt à insérer le quartier des Aubiers sur l'autre partie bordelaise en construction et en réflexion, c'est-à-dire le quartier de Cracovie, notamment par rapport au projet d'étude autour de l'emprise des rails de Cracovie.

Autre élément de réflexion et peut-être de critique, c'est l'aspect scolaire. Je l'ai déjà dit, évidemment que la réussite du collège sera un élément fondamental notamment pour la réussite de la mixité sur ce quartier. Je sais qu'il y a une réflexion au Conseil Général beaucoup plus large avec notamment le périmètre scolaire du Bouscat / Bruges. La réussite de ce collège, à mon avis, sera un élément clé de la mixité puisque les enfants des Aubiers pourront ainsi désengorger le collège Edouard Vaillant qui est presque saturé.

Enfin sur les écoles je note sur la plaquette que le projet prévoit 3 classes élémentaires et 3 classes maternelles. Vous avez rectifié tout à l'heure dans votre présentation orale. Il s'agira bien de 5 classes élémentaires et 3 classes maternelles, ce qui me paraît plus cohérent.

Cela dit, lorsque vous dites que le quartier accueillera 6.000 habitants, j'alerte la ville sur le fait que nous risquons d'être dans les mêmes problématiques qu'à l'école Sousa Mendès et ces écoles qui sont à mon avis vues un peu trop justes en termes de capacité d'accueil pour une population captive qui s'accroît et qui dès le départ est faite de jeunes couples avec des enfants.

Donc je pense que sur le scolaire il faudra accroître les ambitions. Merci.

**M. LE MAIRE.** -

Merci. M. MAURIN, je vous signale qu'il y a deux groupes scolaires qui sont prévus, et pas un seul. Donc ça fait 13 classes au total.

Mme COLLET.

**MME COLLET.** -

Je voulais préciser justement que c'était 8 classes élémentaires et 5 maternelles, et non pas les chiffres qui ont été annoncés.

Par ailleurs, toujours en termes d'équipements pour les enfants, il ne faut pas oublier que ces 2149 logements vont aller à des jeunes couples, qui, je l'espère, voudront avoir des enfants. Nous avons donc évidemment programmé - ça n'apparaît pas sur le programme de l'éco-quartier - une crèche multi-accueil de 60 places, c'est-à-dire une grosse crèche.

**M. LE MAIRE.** -

Merci.

Je vais peut-être demander à nos aménageurs de répondre.

Je souligne en particulier la question de M. CAZABONNE sur la collecte des déchets.

La question de M. SOLARI sur la prise en compte des personnes à mobilité réduite.

La question sur la mixité sociale.

Je réponds tout de suite à la question sur le collège. Nous avons eu une réunion de travail avec M. MADRELLE et ses collaborateurs la semaine dernière. La question a été posée. Le choix reste ouvert, si je puis dire, entre la construction d'un collège de l'autre côté du lac sur Bruges, ou de ce côté-ci du Lac. Cette question n'est pas tranchée. Nous en discuterons avec le Département.

M. BROCHET.

**M. BROCHET.** -

Avant d'entrer dans les questions techniques très intéressantes qui ont été évoquées, je voudrais revenir sur la question du lien - Christian Devillers parlera de la mixité sociale -

Le lien d'un quartier avec un autre, en tant qu'urbaniste ce n'est pas le remplissage. C'est l'inverse.

Je crois qu'on a gagné le concours en partie grâce à ça. Le lien que nous faisons avec l'urbanisme interrompu des années 60 des Aubiers et du Lauzin, ce lien c'est l'espace public.

Quand nous mettons au cœur de l'espace public les espaces sportifs et qu'on a prétendu y mettre un collège, c'est bien qu'on pense que ce lien se fait par les hommes, par les gens, et pas par l'architecture.

Si on met un collège partageable entre ce quartier nouveau et le quartier ancien, oui, on fait le lien.

Et ce jardin public dont la profondeur est identique à la diagonale du Jardin Public depuis le Lycée Montesquieu jusqu'au cours de Verdun, c'est un espace conçu comme un espace urbain, même s'il reste dans des conditions naturelles. C'est un espace de rencontres, évidemment.

Moi je crois beaucoup à ces espaces libres pour créer le lien.

Deuxièmement, je crois que notre projet s'accroche effectivement aux deux questions difficiles que sont cet urbanisme interrompu d'une part, et d'autre part à Imauchan. Ce n'est pas évident de le faire. Parce que si on écoute les tenants à proprement parler du commerce à tout prix, eh bien on va ajouter une surface de 25.000 m<sup>2</sup> au voisin, et à ce moment-là on n'aura pas fait le lien.

Ce que je vous ai montré c'est que par l'espace public, par son traitement, par sa façon de le concevoir, par son architecture, le lien se fera, mais évidemment de manière ténue, de manière sensible, parce que ce sont les gens qui vont in fine vivre ensemble si l'espace qui est étudié pour eux est fait de manière qualitative.

#### **M. LE MAIRE. -**

Sur le lien, permettez moi d'ajouter autre chose. Le lien par cet espace vert et cet espace public est fondamental, mais il y a un autre lien fondamental entre les Aubiers et ce quartier, c'est le tramway. On se rend compte partout où ce lien a été créé de la puissance qu'il représente. Les Aubiers ne se sentent plus exclus de Bordeaux à cause du tramway. Ils seront reliés évidemment au lac par le tramway et également par la voie qui est prévue, qui assure la continuité sur le secteur des Aubiers.

Sur les questions plus techniques : collecte des déchets, mobilité réduite, mixité sociale, qui veut répondre ?

#### **M. DEVILLERS. -**

Sur la mixité sociale, très rapidement. En tant qu'urbaniste je suis très sensible à cette question parce que je travaille sur les grands ensembles depuis très longtemps. Au fond la meilleure solution pour sortir ces grands ensembles de leur ségrégation et de tout ce qui va avec c'est la mixité sociale, c'est leur donner des voisins les plus proches possible. Et donc c'est très bien de ne pas faire plus de 30% de logements sociaux ici, parce qu'avec les Aubiers, en moyenne ça fait beaucoup plus. Donc il ne faut pas faire basculer l'équilibre social de l'autre côté. Ça serait une très grande faute du point de vue justement de la lutte contre la ségrégation sociale.

Je voudrais ajouter aussi que dès le début de ce concours que nous avons gagné, notre principale intention a été précisément de faire de la Berge du Lac le lien entre Bordeaux, son agglomération, les Aubiers et le centre commercial qui étaient complètement séparés

les uns des autres. Il suffit de regarder le plan de ce quartier pour comprendre que c'est l'intention basique, fondamentale. On n'a pas essayé de faire un quartier dans un coin. On a essayé de faire la ville qui est une chose continue et passante.

**M. DEMAZIERE.** -

Pour la collecte pneumatique, deux mots. Cette solution n'a pas été retenue pour deux raisons : une raison économique du fait de la pauvre qualité des sols qui imposerait des fondations sur pieux de la collecte sur toute sa longueur, et ensuite parce que ce choix est un choix global d'agglomération. Pour l'instant ce choix n'a pas été fait au niveau communautaire.

**M. LE MAIRE.** -

Sur la mobilité réduite ?

**M. DEMAZIERE.-**

Sur la mobilité réduite, tous les accès aux logements sont évidemment traités avec des accès parkings avec 2,05 m sous poutre pour que n'importe quel véhicule équipé puisse passer et des ascenseurs qui relient les logements aux parkings.

Et pour les espaces publics, on a un accès. Sur quelques images il y a peut-être des passerelles qui ne sont pas traitées au niveau des rampes, par exemple, mais qui le seront à l'arrivée.

**M. BROCHET.-**

Il y a une ou deux erreurs de dessin. Il y a effectivement des marches au bout des passerelles. Elles n'existeront pas.

**M. LE MAIRE.** -

Nous serons très vigilants pour que la loi soit respectée et que tous les espaces publics ainsi que les espaces privés soient accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Il y a encore une intervention de M. PAPADATO, et ensuite on va passer à l'ordre du jour si vous le voulez bien.

**M. PAPADATO.** -

J'ai trois questions techniques. Peut-être sera-t-il possible pour le groupe des Verts de rencontrer les concepteurs de manière à préciser un peu ces points techniques.

Très rapidement, j'ai une première question par rapport à la filière bois, c'est-à-dire par rapport aux bâtiments. On nous en parle dans la plaquette, mais elle est tellement synthétique que j'ai du mal à voir. Concernant le choix des matériaux, on nous parle de matériaux sains. Par rapport à la filière bois, quelle est la part de cette filière dans ces bâtiments ?

Ma deuxième question c'est par rapport à la gestion des canaux. On voit l'état du lac et la stagnation de l'eau. Donc on peut se poser la question par rapport à ces canaux. Comment seront-ils filtrés ? Egalement le coût énergétique du courant par rapport à ces canaux ?

Et troisièmement, vu qu'on parle d'éco-quartier, dans tous les éco-quartiers il y a la gestion des déchets. J'ai une question par rapport aux bio-déchets. Vous savez qu'une poubelle c'est 30% de bio-déchets. Comment répondez-vous à cette problématique ? Sachant que le Grenelle de l'Environnement avait été clair : cette problématique des bio-déchets est une vraie question qu'il faudra résoudre dans les années qui arrivent. Comment répondez-vous à cette question ?

**M. BROCHET.** -

Concernant la filière bois, les immeubles qu'on vous a montrés et qu'on développe notamment sur l'avenue du tramway sont des immeubles de structure mixte, construction principale et de refend en béton, et tout ce qui est matériaux de façade, panneaux isolants, est conçu en montage à sec avec l'usage de la structure bois et du revêtement bois.

**M. LE MAIRE.** -

Peut-être dans les phases ultérieures pourra-t-on évoluer vers des constructions à ossature bois ?

**M. BROCHET.** -

On le souhaite. Par exemple dans le projet Joly et Loiret, les maisons sur la venelle pourraient être en ossature bois. Et dans les projets qu'on développe, certaines formes plus basses peuvent être de la construction ossature bois.

**M. DEMAZIERE.** -

L'énergie à 80% est assise sur la filière bois, avec en particulier du bois qui provient de l'entretien des forêts pour 50%

Sur les canaux il n'y a pas d'eau stagnante. Il y a un circuit d'eau qui est alimenté par une pompe, elle même alimentée par des cellules photovoltaïques, ce qui maintient donc une eau vivante, avec des végétaux appropriés qui traitent la qualité de l'eau, et enfin des voiles siphoniques avant de rejeter l'eau dans le lac.

**M. LE MAIRE.** -

Sur la collecte on a vu que c'était un choix de la Communauté Urbaine sur lequel il faudra sans doute que l'on évolue.

Messieurs, je voudrais vous remercier de cette présentation très précise.

Nous fondons beaucoup d'espoir sur ce projet.

Je ne sais pas s'il faut se réjouir ou ne pas se réjouir du fait qu'il y ait beaucoup de projets d'éco-quartiers en France, mais enfin quand on veut visiter un éco-quartier aujourd'hui, on prend l'avion pour aller à Fribourg. J'espère que d'ici quelques années on prendra le TGV pour venir à Bordeaux.

Merci.

(Applaudissements)

**M. LE MAIRE.** -

Nous reprenons l'ordre du jour.

M. HURMIC voulait intervenir tout à l'heure.

**M. HURMIC.** -

Monsieur le Maire, comme convenu, avant de passer à l'ordre du jour stricto sensu je souhaitais intervenir à la suite d'un courrier que je vous ai adressé la semaine dernière pour tenter de vous faire partager la vive émotion et la grande colère qui ont saisi beaucoup de Bordelais la semaine dernière à l'occasion d'une vague de répression policière sans précédent qui a stigmatisé principalement les cyclistes.

Je tiens à le dire ici d'emblée, qu'on ne se méprenne pas sur le sens de mon intervention. Il est hors de question pour moi de dire ici dans cette enceinte municipale que les cyclistes sont au-dessus des lois, en l'occurrence au-dessus du code de la route. Je considère que même si les cyclistes sont des citoyens civiques qui font économiser à la ville un certain nombre de kilos d'émission de CO<sub>2</sub>, il n'en demeure pas moins qu'ils sont soumis aux prescriptions du code de la route.

Je voudrais ajouter quand même que beaucoup s'accordent à dire aujourd'hui que ce code de la route est de moins en moins adapté aux nouvelles mobilités urbaines, notamment aux déplacements des usagers les plus vulnérables que sont les piétons et les cyclistes. C'est la raison pour laquelle actuellement il y a toute une réflexion au niveau national qui va déboucher prochainement sur la rédaction d'un nouveau code de la rue national prescripteur et qui concernera principalement ces usagers de la chaussée.

Ces usagers de la chaussée sont principalement stigmatisés ici, à Bordeaux. J'ai du mal à le comprendre. On va même jusqu'à se livrer, j'ai envie de dire à titre de propagande, à un amalgame douteux entre les deux roues motorisées et les cyclistes pour faire apparaître ces derniers comme co-responsables de 60% des accidents corporels sur l'agglomération bordelaise. C'est, je l'ai dit, un amalgame parfaitement douteux.

J'ajoute que les cyclistes sont les principales victimes de l'incurie des automobilistes lorsqu'ils sont sur la chaussée. Ce n'est pas une raison – j'en reviens à mon propos initial – pour qu'eux-mêmes adoptent la même incurie en gênant les piétons sur les trottoirs. Les trottoirs sont principalement destinés à la circulation des piétons, donc il est hors de question que les cyclistes puissent se livrer à ce type d'incurie.

Il est de même à mon avis totalement anormal de voir un recours bordelais à une stigmatisation de la garde-à-vue concernant certains types d'infractions des cyclistes.

Vous savez, Monsieur le Maire, comme moi, qu'il y a actuellement au niveau national un recours de plus en plus large et abusif à la garde à vue. On a appris que 1 Français sur 100 avait été placé en garde à vue en 2008.

Je note que les Bordelais n'échappent pas à cette privation de liberté qu'est la garde à vue, à mon sens particulièrement critiquable en cette période.

J'ajoute également, Monsieur le Maire, que cette vague de répression intervient comme par hasard précisément au moment où on apprend de la part des policiers eux-mêmes, notamment de certains syndicats de policiers, qu'ils sont soumis actuellement à une pression pour arriver à une politique de quotas. Des notes de service fixent aux policiers des objectifs de quotas, ainsi que des objectifs de performances chiffrés.

Je n'ose croire que les placements en garde à vue bordelais s'insèrent dans ces objectifs de performances assignés à tous les policiers de France.

J'ajoute également, Monsieur le Maire, vous le savez sans doute comme moi, que la garde à vue doit être totalement exceptionnelle. Qu'elle n'est pas permise par le code de procédure pénale en ce qui concerne les contraventions, et en tout cas en ce qui concerne les gardes à vue en général, elles doivent être justifiées par les nécessités de l'enquête.

Je n'ai pas cru en lisant les comptes rendus des personnes qui avaient été placées en garde à vue que cette dernière obéissait aux nécessités de l'enquête et de l'information comme le code de procédure pénale l'exige.

Voilà ce que je voulais dire concernant cette vague de répression pour laquelle, Monsieur le Maire, en votre qualité de premier magistrat de la ville, également gardien de nos libertés individuelles, vous vous devez, à mon sens, d'intervenir.

Je crois que la matière mérite modération, équilibre et discernement, ce qui ne sont pas les qualités principales de cette répression à laquelle nous avons assisté.

Je dirai un dernier mot en guise de conclusion. Les abus liberticides sont dangereux pour la santé démocratique d'un pays comme le nôtre. Ils le sont également pour la santé démocratique d'une ville comme Bordeaux.

**MME VICTOR-RETALI. -**

Je ne vais pas reprendre le réquisitoire de Pierre HURMIC qui est parfait. Pour me déplacer absolument toute l'année à vélo... - je ne me suis pas fait attraper parce que j'ai bien respecté le code de la route... bon, d'accord... - Mais je partage absolument son point de vue.

D'abord j'ai entendu énormément de remontées. Les gens sont remontés, c'est le cas de le dire, parce qu'il y a des choses qui sont effectivement impossibles dans la circulation à vélo dans Bordeaux.

D'une part l'hiver on se mouille énormément par le dessus. Mais ça ce n'est la faute de personne.

**M. LE MAIRE. -**

Il est douteux qu'on trouve une solution à ce problème.

**MME VICTOR-RETALI. -**

Cela dit, il y a quand même un problème autre. Beaucoup de pistes cyclables ne sont pas drainées, ce qui fait qu'on est aussi éclaboussé par en dessous et que le matin on arrive trempé. Ce sont des problèmes de circulation qu'il faudrait régler.

Il y a des choses qui ne sont pas prévues, comme l'axe Victoire / Universités, vers Talence, là-haut. Il faut faire un détour de plusieurs kilomètres pour monter à l'université, ce qui fait qu'on se retrouve avec des vélos sur les rails du tram qui remontent le cours de l'Argonne par dizaines certains matins, lorsque les facs ne sont pas bloquées, bien sûr.

Il faudrait peut-être prévoir certaines choses au niveau de la ville pour améliorer le sort des vélos. Parce qu'un détour de 2 kms à vélos ce n'est quand même pas pareil qu'en

voiture, et il y a certains jours de pluie où parfois on aurait envie de reprendre sa voiture, histoire de ne pas se faire insulter par les automobilistes, klaxonner, éclabousser, puis arrêter par la police.

C'était juste une boutade par dessus le réquisitoire de Pierre HURMIC.

Je voulais aussi ajouter qu'en ce qui concerne les interventions liberticides, la semaine précédente a été chargée puisque lors de l'évacuation d'un squat rue Saint Genès une jeune militante a été passée à tabac. On peut le dire comme ça, vu la photo qui est parue dans Sud-Ouest qui était peu impressionnante par rapport à celle que nous avons eue sur nos mails où elle était complètement défigurée. Apparemment - l'enquête le dira - elle était inconsciente pendant une partie du passage à tabac... On en arrive à des choses assez terribles.

Je reviendrai à la question des « Sans papiers » à la fin du Conseil.

Tout le monde est aujourd'hui atteint par des petites ou grosses violations de liberté. Il va falloir faire attention et être vigilants, je pense.

**M. LE MAIRE.** -

M. RESPAUD.

**M. RESPAUD.** -

Monsieur le Maire, d'abord je voudrais vous remercier d'avoir mis ce sujet à l'ordre du jour. Ce n'était pas prévu au départ. Je crois que c'est important de débattre également des questions d'actualité. Il y en a chaque semaine. Et à partir du moment où vous l'avez admis, vous avez noté quand même le caractère inadmissible de la chasse aux cyclistes à laquelle on assiste en ce moment.

On dit : il y a une chasse aux cyclistes parce qu'ils ne respectent pas le code de la route et parce qu'ils sont co-responsables d'un grand nombre d'accidents.

En tant qu'élus nous avons une source à laquelle nous référer puisqu'il y a un observatoire que nous avons mis en place au niveau de la Communauté Urbaine qui publie chaque année le bilan en matière de sécurité routière, tout confondu. Bien sûr ça ne concerne pas forcément les cyclistes, ça va des poids lourds jusqu'aux piétons.

Et là quelle ne fut pas ma surprise de voir la faiblesse de l'implication des bicyclettes dans les accidents sur Bordeaux comme sur la Communauté Urbaine.

Si on regarde les véhicules impliqués, les bicyclettes sont impliquées dans les accidents sur la base de 6%. Alors, c'est vrai qu'il y a une confusion avec les autres deux roues. Les cyclomoteurs, 13 %, les deux roues motorisées 10 %, ce qui fait un ensemble de 30%. Mais on est loin des 60% qui nous sont donnés par la police. On en est très loin. On est à 30% tout confondu, et à 6 % pour les bicyclettes.

Et si on regarde les responsabilités par catégorie administrative de véhicules on s'aperçoit que les bicyclettes sont responsables au niveau des assurances de 4% des accidents sur la Communauté Urbaine.

Il n'y a pas eu un seul décès dû à la bicyclette l'an dernier, à Bordeaux j'entends, puisqu'il y en a eu un sur la Communauté Urbaine.

Ce sont des chiffres qui parlent d'eux-mêmes. Qui nous interrogent sur la chasse aux cyclistes à laquelle on a assisté.

Il est possible que certains comportements soient dangereux. Bien entendu. Il y a une tendance suicidaire qui existe chez les cyclistes comme cela existe pour les autres modes de déplacements. Mais bien moins.

C'est pour ça, Monsieur le Maire, que je vous reproche un peu de mettre en exergue le comportement de cyclistes. Au Hangar 14 le mois dernier quand vous avez présenté Bordeaux 2030 vous avez cité l'exemple d'un cycliste que vous avez vu passer devant vous à un feu qui a failli se faire renverser par une automobile. Bien sûr. Mais on peut citer nous aussi des exemples de piétons, d'automobiles, etc., qui ne respectent pas le code de la route et qui finalement posent problème.

Votre responsabilité c'est aussi de ne pas vouloir apaiser la situation et d'avoir une politique insuffisante par rapport aux vélos à l'heure actuelle.

Par exemple on ne voit plus se développer les sas aux feux, alors que c'est essentiel qu'il y ait un sas à chaque feu.

On ne voit pas de progrès dans la mise en place des zones 30, dans l'autorisation de tourner à droite, dans la possibilité pour les vélos d'utiliser les sens interdits.

Je trouve que là-dessus on est en train de stagner après une période où il y a eu effectivement un certain nombre d'avancées. Je tiens à le dire parce qu'il y va de votre responsabilité.

Mais en ce qui concerne ce à quoi on a assisté, c'est également de la responsabilité du préfet.

Et moi je pense qu'avec Pierre HURMIC il faut aller beaucoup plus loin. Il faut aller jusqu'à faire une motion de notre Conseil Municipal par rapport au préfet. Une motion pour dénoncer la chasse aux cyclistes actuelle, et la politique du chiffre à laquelle les policiers sont astreints. Parce que là c'est facile. Quand on a un fait qui est noté, en même temps on a un fait élucidé. C'est-à-dire qu'on a 100% de réussite pour la police. Alors forcément les cyclistes sont une cible de choix. Moi je crois que c'est cela qu'il faut combattre.

Il faut combattre également la violence qui a été mise en place par la garde à vue.

Donc ce que je souhaite c'est qu'une commission se réunisse d'ici la fin de notre Conseil afin d'élaborer une motion au préfet pour regretter ces faits.

**M. LE MAIRE.** -

M. GUYOMARC'H.

**M. GUYOMARC'H.** -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais rappeler à Pierre HURMIC, à M. RESPAUD et à chacun d'entre-nous que le code de la route s'applique aussi aux usagers des deux roues.

La Ville de Bordeaux, on peut en être fiers, a développé depuis plus de 10 ans une politique et des infrastructures favorables aux vélos. Le succès est là. Il y a plus 50.000 utilisateurs réguliers de la bicyclette.

Cette politique rime aussi avec développement durable et expression des libertés.

Pour autant, vous le savez, les infractions et les accidents se multiplient. Ils sont souvent très graves, contrairement à ce qu'a dit M. RESPAUD.

La prévention a été bien faite. Elle continue de l'être grâce au travail des associations, de la police et de la municipalité.

La répression d'aujourd'hui était inévitable. Nous serions sans doute les premiers à la réclamer si la transgression des interdits - quand ce n'est pas le défi - continuait à prendre de l'importance. On nous accuserait d'incompétence ou de laxisme.

Faut-il plaindre les Bordelaises et les Bordelais qui ont choisi d'oublier les règles de prudence vis-à-vis d'eux-mêmes, mais aussi des automobilistes et encore plus des piétons ?

Sur une période récente de 10 jours la police a dressé plus de 1000 contraventions à l'encontre d'utilisateurs de deux roues, cyclistes et cyclomotoristes, je précise. Sur ceux-là :

345 PV pour feux grillés,

105 pour défaut d'éclairage,

58 pour circulation en sens interdit,

21 pour utilisation abusive des trottoirs.

Bien entendu, la répression ne doit pas s'exercer avec excès de zèle mais avec tact et mesure.

On stigmatise toujours la conduite automobile en état d'ébriété ou sous l'emprise de stupéfiants. Devrait-on mettre sous silence les mêmes comportements quand il s'agit des deux roues ?

Ces incidents, je l'espère, auront, Monsieur le Maire, mes chers collègues, le mérite de susciter une prise de conscience bénéfique, et des comportements plus responsables et plus civiques.

**M. LE MAIRE. -**

Merci. Mes chers collègues, je vais vous donner mon sentiment sur cette affaire.

Nous menons depuis plusieurs années une politique d'encouragement à la pratique du vélo dans Bordeaux qui a été un formidable succès, qui est citée comme telle, d'ailleurs, au niveau national. Il suffit de voir l'augmentation de cette pratique et la place que les déplacements à vélo tiennent aujourd'hui dans l'ensemble des déplacements au cœur de notre cité.

Nous allons continuer, bien sûr, à encourager la pratique du vélo, à aider à son développement par l'aménagement de nouvelles pistes cyclables, par la résorption des ruptures sur certaines de ces pistes cyclables, par l'action que nous menons auprès des pouvoirs publics pour obtenir la dérogation permettant de tourner à droite dans certaines conditions, etc, etc, toutes ces mesures que vous connaissez.

La Communauté Urbaine, lorsque nous serons parvenus à passer une nouvelle délégation de service public, envisage également de créer un système de vélo à la demande qui viendra compléter utilement le système de prêt gratuit qui a été mis en place par la ville.

Bref, je ne développe pas. Je n'ai pas changé d'avis. Il faut continuer à encourager la pratique du vélo.

Quand on pratique le vélo en respectant les règles de bases ça se passe bien. Le témoignage de Mme VICTOR-RETALI nous l'a prouvé. Elle fait du vélo depuis longtemps. Elle n'a jamais eu d'ennuis parce qu'elle doit respecter le code de la route.

Malheureusement, et comme toujours dans notre cher et beau pays, il y a des comportements qui sortent de la norme.

Mais moi je ne tomberai pas dans la démagogie dont je vient d'entendre quelques belles démonstrations ici - Non, je ne pensais pas à vous, M. HURMIC ; ne vous sentez pas visé -

Il y a des abus et des excès, et des contraventions.

Très régulièrement quand je suis dans ma voiture, et parfois au volant de ma propre voiture personnelle, je vois des vélos sous mon nez griller des feux rouges, à répétition. Il n'y a pas longtemps, rue Turenne, j'étais derrière un vélo, je l'ai vu trois fois griller un feu rouge. Ce n'est pas conforme au code de la route et surtout c'est dangereux.

A un moment donné j'ai vu dans les secondes qui ont suivi le passage du cycliste une voiture déboucher sur la voie latérale. Donc on est passé très près d'un accident.

Il y a la circulation sur les trottoirs qui effraie beaucoup de personnes âgées.

Il y a la circulation en sens interdit quand ce n'est pas autorisé, etc, etc. M. GUYOMARC'H a signalé tout ça.

Et quand le Directeur Départemental de la Sécurité Publique est venu me dire : « Ça ne peut pas continuer comme ça, je vais engager un plan de répression », je ne l'avais pas dissuadé.

Quand vous dites qu'il n'y a pas d'accident mortel, ce n'est pas vrai. Il y a eu il y a quelques mois un mort cours du Médoc. Et je ne suis pas sûr que mes statistiques soient hélas complètement exhaustives.

Alors je terminerai par cela, et là je rejoins aussi M. HURMIC, il faut de la proportionnalité dans la répression. C'est vrai. Mettre en garde à vue des personnes qui ont contrevenu au code de la route à bicyclette, ce n'est peut-être pas respecter la proportionnalité.

Je sais bien que ces personnes étaient en état d'imbibation alcoolique un peu avancée. Mais lorsque je demande à la police de procéder à un certain nombre d'interpellations pour des personnes qui sont à pied et qui sont bourrées – vous me direz que c'est moins dangereux,... encore que... lorsqu'on est bourré on peut se livrer à toutes sortes de manifestations répréhensibles – maintenant on m'explique que ce n'est pas possible, qu'on ne peut pas les interpellier ; mais on interpelle les cyclistes.

Donc il y a là une contradiction qu'il faudra essayer de résoudre.

Quant à l'enlèvement de 3 ou 4 points de permis de conduire parce qu'on circule sur un trottoir, sous réserve de vérification, je crois que ce n'est pas légal. Donc là on est sorti de la proportionnalité.

Je rappellerai aux autorités compétentes de l'Etat que la répression doit se faire avec un certain discernement.

Est-ce que pour autant il faut voter une motion du Conseil Municipal pour faire le procès de la politique gouvernementale ?

Ecoutez, là aussi ne tombons pas dans la démagogie. Les pratiques liberticides c'était le thème de la dernière réunion au Zénith du parti Socialiste. On en connaît le succès formidable... Tout simplement parce que les Français n'ont pas du tout le sentiment d'être menacés de tyrannie et de voir leur liberté remise en cause.

Voilà. Je ferai ce que j'ai dit. On maintient une politique de rappel au code de la route et au code de la rue, parce que nous avons déjà un code de la rue. On rappelle que cette politique doit respecter un principe de proportionnalité. Et je fais appel surtout au sens des responsabilités des uns et des autres : des automobilistes, des cyclistes et des piétons.

Le problème c'est que nous sommes alternativement les trois à la fois. Il nous arrive d'être automobilistes, il nous arrive d'être cyclistes, il nous arrive d'être piétons, et malheureusement nous changeons radicalement de comportement selon la situation dans laquelle nous nous trouvons.

Alors si on pouvait peut-être être un peu plus cohérents et un peu plus respectueux des autres ça nous éviterait ce genre de débordement.

Nous allons passer maintenant à la délégation de M. Hugues MARTIN avec le vote des taux d'imposition. Je demande à Mlle Laetitia JARTY d'annoncer les dossiers.